**CAHIER DES CHARGES : RONDINS FEUILLUS DURS**

**1. ESSENCES**

Chêne, orme, châtaignier, frêne, érable, noyer …autres essence de bois durs et à fort taux de tanin.

**2. DIMENSIONS**

**2.1. Longueur :** 1,80 m à 2,80 m

*(Chaque livraison doit être homogène en Longueur de rondins)*

**2.2. Diamètre :** mini : 7 cm minimum sous écorce

 maxi : 35 cm maximum gros bout sous écorce

**3. QUALITE**

**3.1.** Saine, loyale et marchande, à l’exclusion de bois altérés, échauffés et
 pourris. Les bois incendiés sont admis, mais ils doivent faire l’objet d’une
 convention particulière.

**3.2**. Corps étrangers (branchages, souches, pierres, graviers, sable, verre, objets métalliques de toutes sortes, etc...) : exclus.

**3.3**. Faiblement noueux et rectilignes (Flèche maxi 20 cm)

**4. TRANSPORTS**

**4.1** Livraisons sur camion plateau - ridelles exclues.

**4.2** Le balayage des camions est interdit sur la zone de déchargement et doit
 s’effectuer dans l’emplacement prévu à cet effet.

**5. CONTESTATIONS**

 En cas de non-conformité à ce cahier des charges, EGGER se réserve
 le droit :

 - de refuser la livraison ;

 - de faire exécuter un tri du chargement à la charge du sous-contractant (1);

 - d’appliquer un abattement proportionnel sur le poids du chargement ;

 - d’imputer à la charge du sous-contractant (1) les dégâts éventuels
 occasionnés à notre matériel par des corps étrangers.

**6. MODALITES DE RECEPTION**

**Les chauffeurs sont tenus de :**

* présenter à l’opérateur de pesée un ticket « Autorisation de livraison » correspondant au produit et en date de validité à la date de livraison vérifiée auprès du transporteur
* d’indiquer la nature spécifique du produit livré
* le nom et l’adresse du fournisseur
* le lieu de chargement Initial
* de signer les documents de prise de connaissance du protocole sécurité
* de respecter les consignes de circulation à l’intérieur de l’usine
* d’être équipés d’un gilet et de chaussures de sécurité
* de ne pas fumer dans l’enceinte du site
* de débâcher le chargement avant de se présenter au poste de contrôle
* de ne procéder au déchargement qu’après autorisation du Contrôleur bois

Les chargements sont pesés en 2 opérations: en charge et à vide.

Horaires de livraisons :

 Du lundi au Jeudi : de 5 H 00 à 18 H 30

 Le Vendredi : de 5 H 00 à 17 H 30